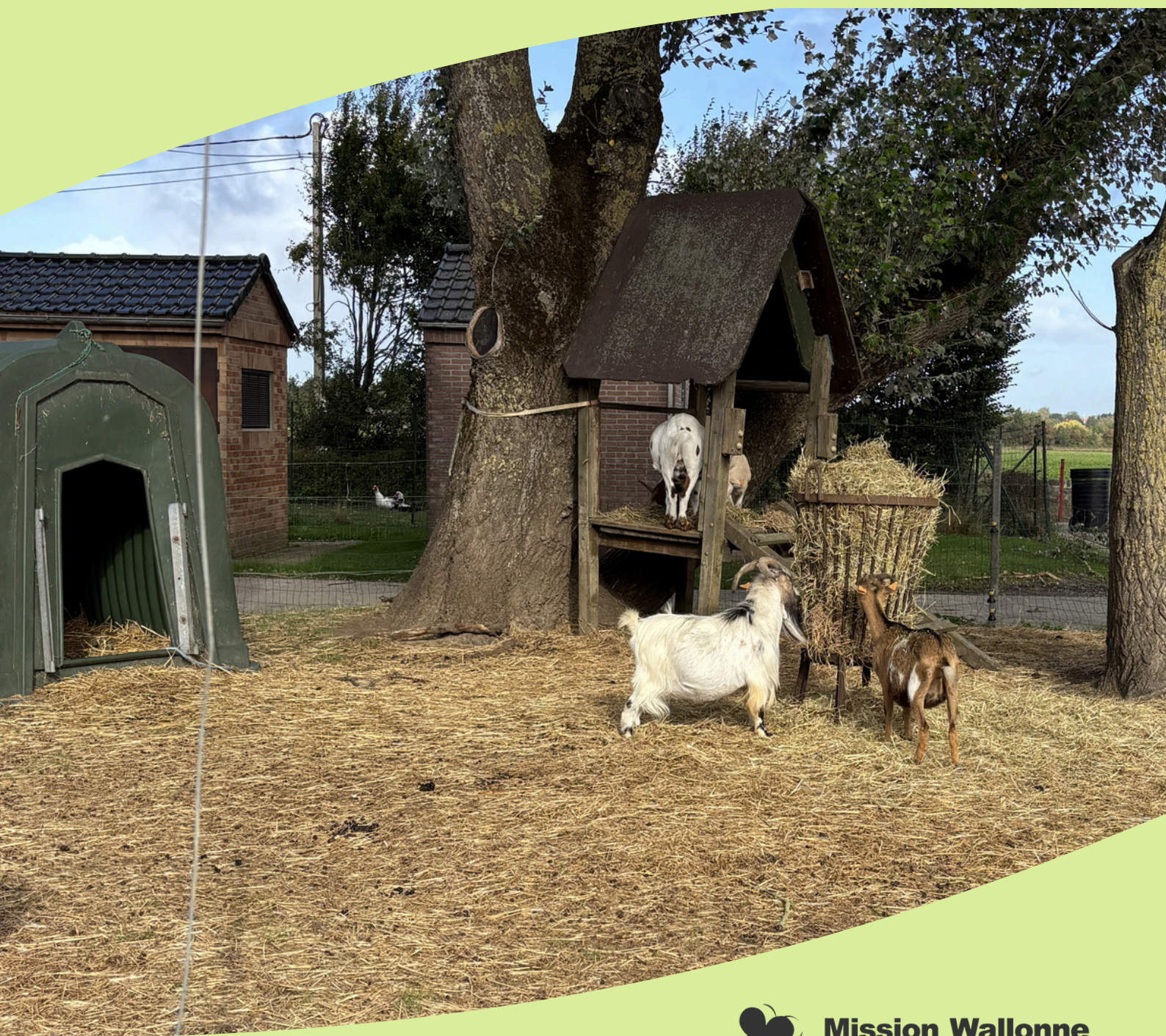


Check-list des risques Accueil à la ferme

Édition 2026



 **Mission Wallonne
des Secteurs Verts**

PreventAgri





SOMMAIRE

PAGE 1

ORGANISATION ET
ENCADREMENT

PAGE 6

RISQUE DE COUPURE,
BRÛLURE ET HEURTS

PAGE 8

SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE ET
ÉCLAIRAGE

PAGE 10

ANIMAUX

PAGE 4

CHUTES DE HAUTEUR, DE
PLAIN-PIED, D'OBJETS

PAGE 7

PRODUITS DANGEREUX

PAGE 9

PRÉVENTION DES INCENDIES

Ce document est destiné à aider l'accueil à la ferme. Il permettra de mieux identifier les risques présents dans la structure d'accueil. Des conseils ou informations complémentaires sont indiqués en italique. Dans ce document, que l'accueil soit individuel ou collectif, la ou les personne(s) accueillie(s) sont dénommées « **l'accueilli** ».

1

Organisation et encadrement



Un formulaire d'inscription est-il complété afin de confirmer la participation de l'accueilli au stage ?



Une fiche reprenant les informations relatives à la santé de l'accueilli est-elle remplie avant le premier jour d'accueil ?



Un document reprenant les informations pratiques (Ex. : vêtements à prévoir, collation, matériel nécessaire, etc.) est-il transmis au responsable de l'accueilli avant le début du stage ?

Une visite préalable de la structure est-elle proposée au responsable de l'accueilli ?

Un règlement encadrant les activités au sein de la structure est-il mis en place ?
(Ex. : consignes de sécurité, accès interdit à certaines zones, règles relatives au tabac, lieu de rassemblement, etc.)



Les consignes de sécurité sont-elles communiquées avant le premier jour d'accueil ?

Les consignes de sécurité sont-elles affichées de manière visible dans la structure ?



Les zones dangereuses sont-elles clairement signalées (pictogrammes, panneaux) ?

Les zones interdites sont-elles physiquement délimitées (barrières, rubalise, clôtures) ?



Une zone de parking est-elle clairement identifiée ?

Un sens de circulation peut être instauré lorsque la configuration de l'exploitation le permet.



Une trousse de secours est-elle disponible dans la structure ?

Recommandations complémentaires :

Un inventaire de la trousse de secours doit être tenu à jour (une simple feuille suffit).

Celui-ci doit mentionner : le contenu, les quantités initiales et restantes, la date d'ouverture ainsi que les dates de péremption.

Le contenu de la trousse doit être vérifié avant chaque stage.

Les encadrants doivent être informés de l'emplacement de la trousse dès le début de la journée.

Une signalisation claire indiquant l'emplacement de la trousse de secours doit être affichée.



Des mesures d'urgence sont-elles prévues en cas d'incendie ou d'accident, et l'accueilli en est-il informé ?



Les numéros utiles (centre antipoison, services de secours, médecin, responsable de l'accueil, etc.) **sont-ils connus des personnes concernées et affichés de manière visible ?**



Est-ce qu'au moins une personne de la structure est formée aux premiers secours ?

Une personne de réserve est-elle disponible sur l'exploitation pendant les périodes d'accueil ?



Le nombre d'encadrants est-il suffisant pour assurer un encadrement adéquat ?

☛ *Encadrement recommandé : 1 moniteur pour 8 enfants de moins de 6 ans ; 1 moniteur pour 12 enfants de plus de 6 ans, avec au minimum un encadrant supplémentaire.*



L'accueilli doit-il emprunter une voie de circulation ?

☛ *Les groupes de piétons accompagnés peuvent circuler sur la chaussée en respectant le code de la route. Les enfants doivent être équipés d'un gilet fluorescent lors de tout déplacement sur la voie publique.*



L'exploitation est-elle suffisamment assurée pour couvrir l'ensemble des activités proposées ?



Un espace est-il prévu pour permettre à l'accueilli de manger à l'abri suivant les conditions climatiques et de ranger ses effets personnels ?

Installer un porte-manteau adapté à la taille des enfants afin de faciliter le rangement des vêtements.

Le mobilier utilisé est-il en bon état ?

(Ex. : tables lisses minimisant le risque d'échardes, chaises stables, etc.)



L'accueilli a-t-il à sa disposition des sanitaires propres, en bon état, facilement accessibles et adaptés ?

☛ *Lavabos : hauteur comprise entre 50 cm (2-4 ans) et 65 cm (8-10 ans)*

☛ *Toilettes : prévoir 1 toilette pour 20 filles et 1 pour 20 garçons*

☛ *Nettoyage régulier des installations*

☛ *Produits d'entretien non accessibles aux enfants*




2

Chutes de hauteur, de plain-pied, d'objets




Les espaces accessibles à l'accueilli sont-ils propres et bien rangés ?

 Des objets dangereux ou encombrants sont-ils laissés au sol ?

Des espaces de rangement suffisants sont-ils prévus pour stocker ou suspendre correctement le matériel ?

 L'aire de jeux est-elle sécurisée, notamment par une clôture ?

 Les zones glissantes sont-elles signalées ou équipées de dispositifs antidérapants ?
(Ex. : escaliers antidérapants, sols sécurisés en salle de traite, marquage des marches, etc.)

 Les zones en hauteur sont-elles sécurisées par des garde-corps ?

 Les échelles sont-elles rendues inaccessibles à l'accueilli ?

 Les escaliers sont-ils équipés de rampes ?

 Les ballots sont-ils empilés de manière stable et leur accès est-il interdit à l'accueilli ?



L'accueilli est-il protégé des activités présentant un risque de chute d'objets ?

(Ex. : proximité de structures instables, tunnels de ballots, etc.)

Les charges suspendues ou en mouvement sont-elles éloignées des accueillis ?

(Ex. : déplacement d'une charge à l'aide d'un engin de manutention)



L'accueilli est-il exclu des activités présentant un risque de chute ?

(Ex. : monter dans des engins agricoles sans siège adapté, grimper sur des ballots instables, etc.)



Les trappes et accès dangereux sont-ils correctement sécurisés et fermés ?

(Ex. : trappe de fenil, accès à une fosse, etc.)

L'accueilli est-il empêché de monter dans un chargeur frontal en position élevée ?

Les accueillis portent-ils des chaussures adaptées (fermées, antidérapantes) ?

Commentaire(s) :



3

Risque de coupure, brûlure et heurts



L'accueilli a-t-il accès à des sources de chaleur dans la structure ?

(Ex. : gazinière, four, feu, appareil de chauffage, etc.)

☞ Les sources de chaleur doivent être rendues inaccessibles.



Des objets tranchants ou dangereux sont-ils accessibles ou présents sur les zones de passage ?

(Ex. : tôles, arêtes saillantes, outils, etc.)

Les clôtures (prairies, aire de jeux, etc.) sont-elles en bon état et sécurisées ?



L'aire de jeux est-elle conforme aux exigences réglementaires en vigueur ?



L'accès au parc à machines est-il clairement délimité et interdit à l'accueilli ?

(Ex. : balisage, clôture, signalisation, etc.)



Les clés sont-elles retirées du contact des machines en dehors de leur utilisation ?



Les machines sont-elles stockées de manière stable et sécurisée lors du remisage ?

Lorsqu'il accompagne un conducteur de tracteur, l'accueilli est-il installé sur un siège prévu à cet effet ?

L'accueilli est-il strictement interdit de conduire un véhicule agricole ?


4


Produits dangereux

(produits phytosanitaires,
désinfectants, produits de nettoyage ...)




L'accueilli est-il empêché d'utiliser des produits dangereux ?

 Les produits phytopharmaceutiques sont-ils stockés dans un local dédié, fermé à clé ?

 Les produits d'entretien sont-ils conservés hors de portée de l'accueilli ?
(Ex. : produits WC, produits utilisés en salle de traite, etc.)

Les produits dangereux sont-ils conservés dans leur emballage d'origine ?

 Chaque produit est-il muni de son étiquette d'origine, lisible et en bon état ?

 Les zones ayant fait l'objet d'un traitement sont-elles fermées et signalées afin d'empêcher tout accès avant la fin du délai de réentrée ?
(Ex. : serres, locaux traités, etc.)

Commentaire(s) :

5

Sécurité électrique et éclairage




Les passages et voies de circulation sont-ils correctement éclairés ?

Les zones d'activités bénéficient-elles d'un éclairage suffisant ?



L'installation électrique basse tension est-elle contrôlée tous les 5 ans par un organisme agréé ?



Chaque tableau électrique est-il équipé d'un disjoncteur différentiel de 30 mA ?



Les fusibles sont-ils clairement identifiés sur le tableau électrique ?



Les lignes électriques sont-elles correctement isolées ?

Les prises et interrupteurs exposés à l'eau sont-ils adaptés (étanches, indice de protection IP55) ?



Les rallonges et multiprises sont-elles en bon état et hors de portée de l'accueilli ?

L'installation électrique est-elle régulièrement entretenue (prises et interrupteurs en bon état, câbles intacts, etc.) ?

6 Prévention des incendies



Est-il interdit de fumer dans les zones à risque (*atelier, hangar, à proximité de carburant ou de matières combustibles*) ?

Un espace spécifique est-il prévu et identifié pour les fumeurs ?



Des extincteurs sont-ils présents sur l'exploitation ?

Les extincteurs sont-ils correctement installés et accessibles ?



Les extincteurs sont-ils clairement signalés par une signalisation adaptée ?

Les extincteurs font-ils l'objet d'un contrôle annuel ?



Les sorties de secours sont-elles clairement identifiées et signalées ?



Un point de rassemblement est-il déterminé ?

Les dispositifs de chauffage d'appoint sont-ils entretenus régulièrement et utilisés en toute sécurité (non recouverts, bon état) ?

Les engins motorisés sont-ils stationnés à distance des stocks de foin ou de paille ?



Les travaux générant des projections de particules incandescentes (*soudure, meulage, découpe, etc.*) **sont-ils réalisés à distance des matériaux inflammables ?**



Les animaux sont-ils accessibles uniquement en présence d'un encadrant ?	
Les consignes de sécurité liées aux animaux sont-elles communiquées aux accueillis ? <i>(Ex. : consignes orales, affiches, etc.)</i>	
Des animaux présentant un comportement agressif sont-ils présents dans la structure ?	
Les animaux malades et/ou agressifs sont-ils systématiquement écartés lors de la visite des accueillis ?	
Les chiens sont-ils tenus à l'écart lors de la présence des accueillis ? <i>Le comportement des chiens peut être imprévisible en présence de personnes étrangères, pour le bien de tous, il peut être nécessaire de les écarter des sources d'agitation.</i>	
L'accueilli se lave-t-il les mains après tout contact avec les animaux ?	
Les animaux sont-ils écornés ? Si non, des mesures de sécurité adaptées sont-elles mises en place ?	
Les petits animaux sont-ils manipulés dans un espace sécurisé ? <i>(Ex. : box vide, parc fermé, espace délimité avec parois adaptées, etc.)</i>	
Lors des activités équestres, l'accueilli porte-t-il les équipements de protection adaptés ? <i>(Ex. : casque, gilet de protection, chaussures adaptées, gants si nécessaire)</i>	

① **Pour en savoir plus :**

N'hésitez pas à consulter le site internet suivant afin d'accéder à de la documentation complémentaire relative à l'accueil à la ferme :

<https://secteursverts.be/preventagri-prevention-securite-secteurs-verts/accueil-a-la-ferme/>

Pour toute question ou demande d'information en matière de santé et de sécurité au travail, vous pouvez contacter PreventAgri au 065/61.13.70 ou par e-mail à l'adresse suivante : info@secteursverts.be.